



# Incident sur la ligne 116

**Section Bords de Marne / Bussy**

**Suite à l'alarme sociale du 28 juillet 2022, une rencontre s'est tenue avec la Direction le 2 août dernier.**

Pour rappel, le motif de l'alarme sociale concernant l'inquiétude dont vous nous aviez parlé **suite à l'accident du 23 juillet sur la ligne de bus 116** où un pneu avait éclaté. Cet incident aurait pu en rester là mais une personne a été blessée grièvement aux jambes et aux oreilles. Cette voyageuse a déposé plainte au commissariat.

**Après nous être renseignés auprès de nos collègues mainteneurs, la problématique de cette roue avait été signalée par eux, le 23 mai 2022.**

La Direction se veut rassurante et nous a écouté avec attention sur les dysfonctionnements constatés. **A ce jour, 24 bus** doivent être repris en maintenance pour contrôle des pneumatiques signalés comme non-conformes et remplacés, si nécessaire.

**Il est convenu de mettre en place le processus suivant :**

**1 -** L'agent qui a fait un contrôle des roues lors des visites de contrôle de 1er niveau (CS1 et CS2) doit faire un retour journalier à son agent de maîtrise pour lui signaler les pneumatiques présentant des défauts.

**2 -** L'agent de maîtrise doit alors contresigner la feuille de visite afin qu'elle soit archivée dans le dossier administratif du bus et créer un OT correctif dans la GMAO afin que le bus soit repris en maintenance au plus vite. Le bus sera bloqué via la contrainte « SAG » (service à garde) en GMAO et ne pourra donc pas sortir à l'exploitation.

**3 -** Si l'agent de maîtrise est absent du bureau, l'opérateur fait signer la feuille de visite au

responsable d'atelier ou à son remplaçant (animateur d'équipe ou autre agent de maîtrise prévu au roulement).

**4 -** Lors de la reprise du pneumatique non conforme, l'agent de maîtrise s'assure de la bonne réalisation du travail sur autobus ainsi que du bon remplissage du formulaire de serrage des roues par l'opérateur (F0795). La Direction rappelle que toute intervention sur un pneumatique doit être réalisée conformément à l'IT40.

Sur ces points, nous comprenons les procédures mises en place mais il s'avère que l'absence de respect des procédures et des moyens humains ont créé cette problématique. Pour preuve, le nombre de bus non conformes sans que l'analyse totale du parc soit réalisée.

**Inexorablement, le tout économique nous amène vers ces dérives.**

Pour la CGT, la problématique a été remontée un mois avant les faits mais les solutions n'ont été prises qu'après l'accident. Il est évident que le manque de personnel, la surcharge de travail des agents de RDS mais aussi les conditions de travail dégradées des machinistes amène à ce genre de situations.

**Imaginez les conséquences du CST quand il sera à plein ! Et ces situations doivent arriver aussi dans d'autres centres. N'hésitez pas à vous rapprocher de la CGT.**

**Exigeons des moyens humains et financiers pour qu'ensemble machinistes, mainteneurs et voyageurs nous soyons en sécurité !**